Economie « Bleu-Nuit »

Quatrième volet : les bénéfices d'un accès à l'Economie Bleu-Nuit et au système E42

Ci-dessous, les points parmi les plus représentatifs de l'économie « Bleu-Nuit » quant aux conséquences immédiatement observables par tout un chacun au quotidien. Ils représentent les points clefs d'une économie qui fonctionne à l'échelle globale et dont les répercussions positives pour tout un chacun, sont directement répercutées au sein des conditions de vie, s'en trouvant ainsi profondément modifiées, non pas uniquement pour une élite supposée ou réelle, mais bien pour tous sans exception…
A Global Progress « for everyone » !

1. Versement systématique et définitif d'une somme d'environ mille euros tous les mois à tous les individus adultes jusqu'au jour de leur décès.
2. Défiscalisation totale du particulier et des entreprises. Également fin des taxes et des charges patronales et salariales. En somme, fin de toute forme d'imposition directe comme indirecte, de taxation, prélèvements ou autre. Toute somme d'argent acquise est considérée comme l'étant à titre définitif.
3. Un seul et unique organisme de type bancaire, assurant à peu près les mêmes services relativement à la gestion financière au quotidien du particulier et des entreprises, entièrement gratuit. Les instruments de paiement (comme la carte bancaire par exemple ou son parfait équivalent) sont gratuits à l'acquisition ainsi qu'au moment de leur usage, sans aucun frais, ni avoué ni caché, quelle que soit l'opération effectuée, ni retrait sur les comptes clients. La gratuité est garantie à 100% et à titre inconditionnel et sans aucun débours au profit de la banque.
4. Les emprunts sont définitivement garantis sans frais et sans intérêts.
5. L'eau courante chaude et froide, l'électricité et globalement l'énergie sous quelque forme qu'elle se trouve, comme l'accès à l'Internet via un très haut débit où que ce soit, sont inconditionnellement gratuits et sujets à aucun type d'abonnement payant.
6. La nourriture naturelle et saine ainsi que les produits alimentaires de première nécessité (eau, laitages, céréales, fruits et légumes) sont gratuits et disponibles à tous de manière inconditionnelle.
7. Tout ce qui touche à la santé en termes de prévention et de soins, tant thérapeutiques que pharmaceutiques, dans leurs meilleures versions respectives, est assuré de manière entièrement gratuite.
8. Logement définitivement gratuit et adapté aux besoins des individus ou des familles, propre et salubre (conditionnel à un engagement ferme de leur entretien par leurs détenteurs responsables respectifs), garantissant un toit à chaque homme, femme et enfant.
9. Acquisition gratuite des vêtements d'usage générique et sous-vêtements.
10. Chacun, individuellement, qui qu'il soit, où qu'il se trouve, est équipé de toute la technologie requise, dans sa meilleure version possible, aux fins de se connecter à Internet entre autres et à tout système d'information, comme dans le but de disposer de matériel bureautique performant, de manière inconditionnellement gratuite, avec prise en charge également gratuite de toutes les réparations et le remplacement du matériel usagé.

© 2023 ; all rights reserved for all countries

11. Accès entièrement gratuit à l'éducation, des classes maternelles à universitaires, en passant par les formations techniques et technologiques, tant pour les enfants à leurs propres niveaux que pour les adultes.
12. En cas d'urgence ou de coups du sort, en cas d'accidents ou d'imprévus, ne pouvant être matériellement assumés par ceux qui les subissent, les conséquences en rapport sont prises en charge de manière extrêmement rapide à titre financier et en termes d'assistance humaine si nécessaire, et de manière entièrement gratuite.
13. Toute confection comme tout produit manufacturé, peut être acquis dans sa meilleure version possible pour un coût identique sur la Terre entière. En somme, tout ce qui peut être trouvé quelque part, hormis les denrées alimentaires, peut être trouvé partout ailleurs, en même quantité, en aussi bonne qualité, et pour le même prix.
14. Tout produit manufacturé possède une garantie inconditionnelle de cinq années au strict minimum, incluant un remplacement immédiat du produit défectueux.
15. Disparition du statut d'employé·e au profit de celui de collaborateur/-trice en tant que représentant·e de sa propre structure entrepreneuriale. Cette mesure abolit par conséquent la relation d'employeur à employés, substituée par celle d'entrepreneur à entrepreneur.
16. Tous les « employés » (voir point précédent) au sein d'une même entreprise, se partagent équitablement 25% de ses bénéfices annuels.
17. Possibilité ouverte à quiconque de constituer gratuitement une entreprise sur base d'une simple formalité et sans frais fiscaux ultérieurs (voir point 2)
18. Heures de travail ramenées à cinq heures par jour.
19. Salaires indexés sur la pénibilité, qu'elle soit intellectuelle, psychologique ou physique.
20. Vingt-huit jours de congé par an, hors week-ends, lesquels sont de fait acquis.
21. Conditions de travail dignes, hors de toute pression psychologique ou de conditions de stress, notamment dû à l'abolition de la notion de rentabilité en tant que priorité économique.
22. Fin définitive de la précarité des contrats d'embauche.
23. Le plus haut salaire versé au sein d'une entreprise (le soit-il au PDG) ne peut être plus de dix fois supérieur au salaire le plus bas.
24. Les actions politiques et diverses activités fondées sur une entreprise de séduction par des discours et autres boniments sans consistance sont purement et simplement interdites.
25. Un monde entièrement libre… **mais responsable**.

Et aussi curieux que ça puisse paraître encore, ce monde-là… FONCTIONNE !

GlobalProgress.World – *Global Progress International Non-Governmental Organization*
© 2023 ; all rights reserved for all countries